



**PRÉFET  
DE LA SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Coordination  
des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial**

**Bureau de l'Environnement et de  
l'Utilité Publique**

**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

# **AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

**sur la demande d'enregistrement présentée par Monsieur TONNELIER Samuel  
au titre de la rubrique n°2102-1 de la nomenclature des installations classées  
pour l'extension d'un élevage porcin  
se situant au lieu-dit « La Blinière » sur la commune de SOUVIGNÉ-SUR-SARTHE, avec mise à jour du  
plan d'épandage**

Par arrêté n°DCPPAT 2020-0240 du 9 octobre 2020, le préfet de la Sarthe a décidé d'une consultation du public concernant la demande présentée par Monsieur TONNELIER Samuel dont le siège social se situe au lieu-dit « La Blinière » 72300 SOUVIGNÉ-SUR-SARTHE, en vue d'obtenir une décision d'enregistrement au titre de la rubrique n°2102-1 de la nomenclature des installations classées, pour l'extension d'un élevage porcin se situant au lieu-dit « La Blinière » sur la commune de SOUVIGNÉ-SUR-SARTHE, avec mise à jour du plan d'épandage.

Le projet prévoit notamment l'aménagement de deux anciens poulaillers pour loger 320 places d'engraissement sur paille, l'aménagement d'une stabulation bovine pour le logement de 240 porcelets en post-sevrage sur paille, l'aménagement d'une ancienne nurserie pour le logement de 160 porcelets en post-sevrage sur paille et la construction d'un local machine à soupe et d'un hangar de stockage de paille.

Après projet, les effectifs de porcs présents seront de 1 555 porcs en engraissement et 940 porcelets en post-sevrage, soit un total d'animaux-équivalents de 1 743.

L'épandage concerne les communes de SOUVIGNÉ-SUR-SARTHE, SABLÉ-SUR-SARTHE, SAINT-BRICE (53) et BOUÈRE (53).

Le dossier est mis à la consultation du public

**du lundi 2 novembre 2020 au lundi 30 novembre 2020 inclus**

**à la mairie de SOUVIGNÉ-SUR-SARTHE**

**et sur le site internet des services de l'Etat en Sarthe**

**[www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr)**

**(rubriques « publications » - « consultations et enquêtes publiques » - sélectionner la commune de SOUVIGNÉ-SUR-SARTHE)**

Pendant la durée de cette consultation, le public peut formuler ses observations :

- sur un **registre ouvert à cet effet en mairie de SOUVIGNÉ-SUR-SARTHE**, adresse, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public, durant la période de consultation, à savoir :

Lundi et mardi : de 09h00 à 12h30

Du jeudi au samedi : de 09h00 à 12h30

*(à l'exception des jours fériés et de fermeture exceptionnelle de la mairie au public)*

- en s'adressant au préfet de la Sarthe, par lettre (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'utilité publique) ou **par voie électronique** ([pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr)) en précisant dans le sujet du message électronique l'objet de la consultation.

A l'issue de la procédure, le préfet de la Sarthe prendra un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières, ou un arrêté de refus, ou engagera une instruction de la demande selon la procédure d'autorisation, assujettie à étude d'impact, étude de dangers et enquête publique.

*Place Aristide Briand – 72041 LE MANS Cedex 9 –*

*Standard : 02 43 39 72 72 - Télécopie : 02 43 28 24 09 - Serveur vocal : 02 43 39 70 00*

*[www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr) – [pref-mail@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-mail@sarthe.gouv.fr) - Twitter : @Prefet72 - Facebook : Préfecture de la Sarthe*